

Assurance perte de gain

L'assurance perte de gain PI (LCA) permet d'assurer un revenu en cas de maladie ou d'accident et est particulièrement attractive pour les personnes exerçant une profession indépendante.

Vous avez **trois durées de prestations à choix**:

- 365 jours civils (dans une période de 450 jours consécutifs)
- 730 jours civils (dans une période de 900 jours consécutifs)
- 1095 jours civils (dans une période de 1350 jours consécutifs).

La durée de la période est comptée à partir du début de l'incapacité de travail. Elle est indexée au 1er janvier de l'année suivante en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation arrêté au 30 juin.

Un choix multiple de **délais d'attente** est offert avec des rabais de prime intéressants:

- 10, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150 ou 180 jours (durée de prestations: 365 jours civils)
- 10, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 270 ou 360 jours (durée de prestations: 730 jours civils)
- 10, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 270, 360 ou 730 jours (durée de prestations: 1095 jours civils)